

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE



Votre activité est protégée

Pour assurer votre activité en toute sérénité, un seul contrat peut couvrir l'ensemble de vos besoins :

- 1 L'assurance de vos responsabilités,
- 2 L'assurance de vos locaux et leur contenu,
- 3 Des garanties spécifiques « les tranquillités » pour couvrir les besoins particuliers de votre entreprise.

1 Vos responsabilités

Vos garanties

- Responsabilité civile liée à l'exploitation de votre entreprise
- Responsabilité civile professionnelle

Vos options

- Responsabilité civile des dirigeants

2 Vos locaux et leur contenu

- Incendie et événements assimilés
- Dommages électriques
- Dégâts des eaux
- Événements climatiques
- Bris des vitres, vitrines et enseignes
- Responsabilité civile du fait des locaux et des aménagements extérieurs
- Choc de véhicules
- Dommages aux aménagements extérieurs
- Vol, tentative de vol et vandalisme
- Bris de matériel et infection informatique

3 Vos tranquillités

Tranquillité mobilité

- Dommages aux biens hors des locaux
- Option vol des biens hors des locaux

Tranquillité financière

- Pertes d'exploitation
- Option perte définitive de la valeur du fonds

Tranquillité juridique

- Protection juridique professionnelle
- Option protection fiscale